

Dans le cadre de la modification du PLU de MANDELIEU

Nous nous opposons formellement à la construction éventuelle de tout autre bâtiment sur le DOMAINE de BELLEVUE où notre SCI possède un appartement dans la copropriété du VEGA aux motifs ci-dessous :

- refus d'un bétonnage déjà significatif devenant excessif et maintes fois dénoncé par grand nombre de responsables écologiques et politiques.
- dégradation actuelle de la chaussée du boulevard de BELLEVUE qui présente une déformation significative et un faïençage prononcé. **Qu'en serait il après la passage de tout engin nécessaire à une construction .**
- instabilité des collines du domaine entraînant déjà des chutes de cailloux (en attendant rochers) sur la chaussée des différentes voies de circulation. Un renforcement ayant déjà été nécessaire sur l'emprise de certaines copropriétés (ex ORION).
- difficultés déjà présentes de contrôle de l'écoulement des eaux de pluie entraînant des coulées de boue dévastatrices. Ne serait il pas irresponsable de ne pas tenir compte du désastre de 2015 y compris sur des vies humaines.
- insuffisance de l'ouvrage de rétention des eaux de pluie nécessitant déjà, en l'état actuel des constructions, une augmentation de volume (proche de 5000M3) toujours en attente de réalisation depuis plusieurs années. Cette insuffisance ayant entraîné des inondations dans les garages de l'unité 10 en bas du domaine. **Qu'en serait il si de nouvelles surfaces venaient à être construites.**
- qualité des constructions réalisées par les NOUVEAUX CONSTRUCTEURS présentant des défauts notamment au niveau des étanchéités de terrasses et infiltrations ayant nécessité de nombreux recours aux dommages ouvrages (voir présence d'eaux sur sols intérieurs dans certains appartements tel les TERRASSES) alors que vendues comme bien de grande qualité.
- inadaptation de la piscine et de son espace d'accueil déjà saturés en période estivale.
- nuisances insupportables tant sonores que de circulation compte tenu de la configuration d'accès du Domaine pendant un nombre d'années aux limites inconnues.
- subsidiairement dévaluation de notre bien alors qu'acquis avec un « label » haut de gamme dans un environnement calme et de verdure !!! Comment ne pas refuser l'édification de logements sociaux aux qualités de construction prévisibles inférieures. Comment envisager la participation rationnelle de tels résidents aux charges globales du Domaine.

Pour la SCI CASMESTE
Bouquet Catherine

Bouquet

APP n°6 LE VEGA 300 Corniche des Saints Lignes .